

**RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉtudIER LE PRÉAVIS N°33 DU
11 AOÛT 2006**

concernant une demande de crédit d'investissement de fr. 309'500.- pour:

- a) l'aménagement de ralentisseurs de trafic à l'avenue de la Gare sous forme de « seuil modérateur de la vitesse » ;
- b) la réfection du revêtement du parking du Château ;
- c) la réfection du Seuil du Pont de la rue du Midi ;
- d) des aménagements routiers en relation avec la HEIG et le quartier des Châtaigniers.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre commission, composée de Mme et MM. Marinette NICOLLIN, Patrick-Louis DURUZ, Daniel HOFMANN, Christian PAULI, Fabien RICHARD, Jean-Claude RUCHET, Yves VUAGNIAUX et le soussigné, désigné comme rapporteur, a siégé à l'Hôtel de Ville le 31 août 2006. Marianne SAVARY était absente.

La commission a entendu avec intérêt MM. les municipaux Marc-André BURKHARD et Jean-Daniel CARRARD, ainsi que M. Sandro ROSSELET, directeur STE. Elle les remercie pour leurs renseignements.

a) l'aménagement de ralentisseurs de trafic à l'avenue de la Gare sous forme de « seuil modérateur de la vitesse »

Comme précisé dans le préavis, se sont bien des ralentisseurs sous forme de "gendarme couché" et non "coussin berlinois" comme l'indique la coquille qui s'est glissée dans l'article 1 a) du préavis n° 33/06.

• **La solution "gendarme couché"**

La solution actuelle est provisoire. Elle n'est donc pas faite pour durer. En effet sous l'effet des chocs, les ralentisseurs se « dévissent », ce qui peut être dangereux.

Les "gendarme couché" qui ont été prévus sont des aménagements massif (12m de long pour 5.9m de large) de 10 cm de haut avec une pente douce (la "montée" et la "descente" s'effectuent sur 2 m).

La commission est persuadée que les ralentisseurs choisis seront efficaces avec les bus. Mais elle s'interroge de l'effet qu'aura cette "pente douce" sur les voitures.

• **Mesures de vitesse**

Les mesures de vitesse présentée dans le préavis sont postérieures à la pose des ralentisseurs provisoires. Elles montrent clairement que les vitesses pratiquées actuellement sont raisonnables. Néanmoins, l'ensemble de la commission regrette que des mesures antérieures à la pose des ralentisseurs n'aient pas été effectuées. Ce qui nous met dans l'incapacité de constater l'efficacité chiffrée de la solution "gendarme couché".

b) la réfection du revêtement du parking du Château

Le parking du château, d'une surface de 2800 m², est un aménagement vétuste. Sa réfection générale est bienvenue. Le matériau choisi, le microsil, bien qu'utilisé à Yverdon depuis seulement 8 ans donne jusqu'ici entière satisfaction.

Il a été constaté qu'il n'y avait plus de banc le long du château. Il serait souhaitable que ces aménagements soient à nouveau mis en place.

c) la réfection du Seuil du Pont de la rue du Midi

Cette opération, qui aurait pu nous être soumise par le biais de crédit complémentaire, a été mise avec ce préavis par souci de transparence.

La commission a constaté que ces travaux sont réellement nécessaires. Malheureusement ils ne pourront vraisemblablement pas être entrepris avant le début 2007. En effet, il faut que les températures soient encore assez douces la nuit pour que ce genre de travaux soient entrepris.

d) des aménagements routiers en relation avec la HEIG et le quartier des Châtaigniers.

Les aménagements prévus ont été salués par la commission. Ils améliorent la sécurité des piétons et des cyclistes.

Conclusion

Dû à la coquille en page 8 du préavis, la commission propose d'amender l'article 1 a) par le texte suivant: a) *l'aménagement de ralentisseurs de trafic à l'avenue de la Gare sous la forme de **gendarme couché***. Les lettres b) c) et d) restent inchangées.

La commission, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter l'article 1 amendé tel que modifié par la commission et l'article 2 tel que présenté par la Municipalité.

Le rapporteur : David Wulliamoz



Yverdon-les-Bains, le 12/09/06